

1 Chargé de prévention des risques professionnels

Adresse : 11 rue d'Alsace/14700 du 12 février 2019



Employeur : Centre Hospitalier Territorial

Cargo/Fonction : ingénieur d'Etat (Fonction
publique)

Structure : Direction des Ressources Humaines

Service de rattachement originel
pour le recrutement sur titre : infirmiers à 3 ans

Lieu de travail : Mairie de Valenciennes

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : vendredi 12 février 2019

Date limite de candidature : vendredi 12 mars 2019

Détails de l'offre : Service des relations sociales et des Conditions de travail

Missions :

Collaborateur de la Direction des Ressources Humaines, il (elle) est chargé(e) avec la hiérarchie du CHT de Service des relations sociales et des Conditions de travail, les tâches et de mettre en œuvre la réglementation en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail, en lien avec la connaissance de l'environnement hospitalier.

Activités principales

- Définir et impulser les objectifs et actions à mettre en œuvre en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (y compris les aspects environnementaux) ;
- Participer au développement de la culture de prévention ;
- Mettre les études techniques, données à la demande de sa hiérarchie (diverses complexes d'accidents, matériels et produits nouveaux) ;
- Garantir les conditions de travail et de respect des prescriptions ;
- Rédiger le plan annuel de prévention, des rapports et statistiques relatifs à l'hygiène et à la sécurité ;
- Veiller technique et réglementaire en matière de sécurité et de santé au travail ;
- Assurer les diverses hygiène et sécurité ;
- Préparer et participer au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- Mettre les outils des situations de travail et analyser les risques environnementaux et psychosociaux dans les conditions de travail ;
- Mettre les diagnostics dans le cadre de l'observation des situations de travail ;
- Concevoir une politique de prévention des risques professionnels et sociaux professionnels, dans ce cadre, il est amené à coordonner les démarches d'évaluation et à rédiger le « document unique » ;
- Coordonner les différents acteurs dans l'application des actions de prévention et de formation des risques propres au milieu hospitalier ;
- Assurer une veille réglementaire et d'expert sur les questions de prévention des risques auprès des personnels et responsables de services ;
- Garantir les mesures de prévention mises en place ainsi que leur efficacité ;
- Chargé de la communication interne et institutionnelle autour des actions de prévention et d'éducation à la sécurité ;
- Assurer une veille réglementaire et la mise en conformité des postes de l'organisation aux normes obligatoires en vigueur ;
- Assurer des relations avec les instances administratives et officielles liées à la prévention dans le travail (instituteur du travail, par exemple).